

[COMMTXT] Art.19 de la Constitution du 4 oct. 1958

Par **Carolinemn**, le 22/05/2013 à 17:42

Hello tout le monde ! [smile9]

Je suis nouvelle sur le forum et je me permets de poster ce petit sujet pour avoir votre avis concernant le plan du commentaire que j'ai rendu lors de mon partiel de droit constitutionnel qui s'est déroulé hier..

Alors voilà le sujet du commentaire était sur l'art. 19 de la constitution :

« Les actes du Président de la République autres que ceux prévus aux articles 8 (1er alinéa), 11, 12, 16, 18, 54, 56 et 61 sont contresignés par le Premier ministre et, le cas échéant, par les ministres responsables. »

Et voilà mon plan, je trouve qu'il laisse à désirer et j'ai bien peur de ne pas obtenir la moyenne :(c'est pour cela que je me permets de vous demander vos avis.

I) le contresigning: un acte nécessaire

A. Un président voulu irresponsable intouchable
(Avec Le président en tant qu'arbitre voulu par de Gaulle, transfère de responsabilité sur le 1er ministre etc.)

B. Un premier ministre au rôle ambivalent (contresigning en cas de cohabitation est moins une formalité)

II) Un président qui garde toute sa prévalence

A. Des pouvoirs propres qui jouent sur le plan législatif (référendum, dissolution, droit d'entrée à l'assemblée)

B. Des pouvoirs propres significatifs de sa toute puissance
(Art 16 pouvoirs exceptionnels, chef des armées)

Merci d'avance :)

Par **Booker**, le 22/05/2013 à 20:48

Salut Carolinem et bienvenue sur le forum :) . Peux tu me dire rapidement ce que tu as intégré

dans chaque partie ?

Par **Xdrv**, le **29/10/2017** à **16:50**

Suppression d'un message de "Armen" qui présentait la particularité de ne respecter aucun des articles de notre charte du forum